

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 7

MAILLOUX Elisabeth, Maire

MORAUX Christian, Adjoint

LEPAUVRE Pascale, BEAUDOUIN Laëtitia, BOUQUEREL Sophie VAUTIER Jean-Paul, MEILINK Gerritje
Conseillers municipaux

Excusés : 4 : SENECHAL Isabelle, PITEL Vincent, SABINE, Nelly, GOMIS Vincent

Absents :

Quorum : 6 - atteint

Date de Convocation : 29/01/2025

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

○ ORDRE DU JOUR :

- Débat d'orientation budgétaire
- Commission d'Appel d'Offres : remplacement membres
- Retrait de la délibération n° 54/2024
- Renouvellement des poteaux d'incendie
- Déplacement de la Mairie et devenir des locaux restants
- Parcours santé : inauguration, finalisation...
- Chemins communaux (régularisation)
- Rétrocession des parcelles de « La Pilière »
- Randonnée patrimoine
- Eglise : création d'une association
- Ménage des bâtiments communaux
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal en date du 17/12/2024. Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

Madame le Maire demande de rajouter le point à l'ordre du jour :

- Convention annuelle avec INGE'EAU pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage assainissement

Madame le Maire demande de retirer le point à l'ordre du jour :

- Rétrocession de parcelles de « La Pilière »

Le conseil municipal accepte.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal prend information de l'état budgétaire de la commune, note que les capacités financières de la commune sont satisfaisantes, de même que les capacités d'emprunt. Il note néanmoins qu'il existe encore une incertitude sur la nature et les montants de subventions 2025. Il est d'autant plus important cette année de préparer nos demandes de subventions le plus tôt possible.

La liste suivante est présentée, amendée et débattue :

Investissements

- Station d'épuration
- Nouvelle mairie, 1er étage, gîtes
- Végétalisation parcours de santé
- Place Barrass : parking, candélabre
- Église - cimetière : vitraux, chemin goudronné
- Terrain Centre Bourg
- Poteaux incendie
- Parking vélos
- Marquage sols, panneaux
- Aménagements des accès poubelle
- Ralentisseurs Pillière, Courmeron
- Banc et mur dans cimetière paysager
- Effacement lignes EDF : la Vallée/Courmeron ?
- Déménagement / reconstruction monument aux morts (moyen terme)
- Calvaire rue de l'Eglise (moyen terme)

Réparations

- Abris bus Courmeron
- Catadioptrés RD

Suivi

- Fin travaux Pillière
- Toiture local jeunes
- Accès parcours sportif
- Travaux salle Polyvalente

Études

- Audit Eglise
- Panneaux solaires (boulodrome, salle polyvalente ...)
- Surveillance vidéo
- CAUE - sécurisation du centre bourg - marquages au sol
- Réfection Chemin des Abeilles - Bas Breuil

Les conseillers débattent des chantiers et des évaluations financières. Le Maire prend acte de ce débat.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REMPLACEMENT DE MEMBRES

Délibération n° 1/2025

Madame le Maire informe que deux parmi les 6 membres de la commission d'appel d'offre ne font plus partie du le conseil municipal. Il convient de procéder à de nouvelles nominations.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats.

- Monsieur MORAUX Christian se propose comme Titulaire
- Monsieur VAUTIER Jean Paul se propose comme Suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme la commission d'appel d'offres :

Président : MAILLOUX Elisabeth

Titulaires : PITEL Vincent, LEPAUVRE Pascale, MORAUX Christian,

Suppléants : GOMIS Vincent, SABINE Nelly, VAUTIER Jean-Paul,

RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 54/2024

Délibération n° 2/2025

Mme MAILLOUX ne prend pas part au vote pour la partie la concernant.

M MORAUX ne prend pas part au vote pour la partie le concernant.

Madame le Maire informe et donne lecture du courrier reçu de la Préfecture concernant les remboursements des frais des élus et demande de procéder au retrait de la délibération n° 54/2024 en date du 17 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le retrait de la délibération 54/2024 en date du 17 décembre 2024.

RENOUVELLEMENT DES POTEaux D'INCENDIE

Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat du contrôle des Poteaux Incendie effectué en janvier 2025. Le contrôle indique que sur les 8 poteaux existants, 1 ne peut plus fonctionner, du fait d'une pression insuffisante dans les tuyaux et 5 présentent un débit apparemment trop faible.

Une réunion est prévue avec le SDIS le 10 février prochain.

Un calendrier de travaux sera établi et l'investissement nécessaire sera affecté au budget 2025. Un point sera fait sur les réserves Incendie et les possibilités de subventions.

DEPLACEMENT DE LA MAIRIE ET DEVENIR DES LOCAUX RESTANTS

Une réunion est prévue le samedi 15 février à 10h30 pour construire les plans d'aménagement de la nouvelle mairie et voir que faire des locaux disponibles rue de l'Eglise. Des devis seront demandés aux différents corps de métier, notamment un maître d'œuvre, et, si possible, au syndicat du Cinglais (travaux fait en régie, c'est-à-dire par les employés communaux), en vue de construire un dossier de demande de subvention

NOUVELLE MAIRIE : Demande de subventions pour la toiture

Délibération n° 3/2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la maison sise « Place du Major Barrass » composée de 2 logements de location. Aujourd'hui, ces derniers sont libres. Il est proposé dans un premier temps de déplacer la mairie qui est actuellement excentrée du bourg et non accessible aux personnes handicapées au rez-de-chaussée de ce bâtiment et de réfléchir sur le devenir du 1^{er} étage (tiers lieux ou autres).

Madame le Maire fait part que des travaux sur les bâtiments publics, tel que réhabilitation ou aménagement de mairies sont éligibles à la DETR 2025. En l'occurrence, la toiture doit être refaite, un devis a été demandé auprès de l'entreprise HAUGOU Couverture et réactualisé au 20/01/2025, le coût des travaux s'élève à la somme de 30 815 € HT, soit 36 978 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de déplacer la mairie dans les locaux de l'ancienne école « Place Major BARRASS »,
- Retient le devis de l'entreprise HAUGOU Couverture pour un montant de 30 815 € HT pour réaliser les travaux de couverture du bâtiment de la future mairie,
- Sollicite pour ces travaux une demande de subvention au titre de la DETR intitulé :
 - o Travaux sur les bâtiments publics : réhabilitation et aménagement mairie pour l'année 2025,
- Propose le plan financement suivant :
 - o Subvention sollicitée : DETR - taux 40 %
 - o Fonds propres

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

PARCOURS SANTE : INAUGURATION, FINALISATION...

Les travaux finaux du parcours Santé seront prévus en 2025 : réfection du chemin d'accès au printemps, plantation de haies en automne.

L'inauguration pourra avoir lieu le 26 avril, dans l'attente de confirmation du prestataire.

CHEMINS COMMUNAUX (Régularisation)

Délibération n° 4/2025

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une délibération en date du 15 février 2011, visée de la Préfecture le 4 avril 2011, suivie d'une délibération n° 38/2023 en date du 12 décembre 2023, ont été prise par le conseil municipal pour rétrocéder le chemin communal de la Moissonnière appartenant aux communes des Moutiers-en-Cinglais et de Croisilles, d'une contenance de 1a57ca, à :

- Mme GROULT Jacqueline (17ca)
- M Mme BREARD Gilles (45ca)
- M Mme VICTOR Bernard (95ca)

De plus, pour aliéner ce chemin, une enquête publique s'est déroulée du 24/02/2021 au 10/03/2021, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le prix de vente était fixé à 3 euros le m², les frais de géomètre et de notaire devaient être à la charge des futurs acquéreurs.

Madame le Maire informe que cette rétrocession n'a pas été réalisée, auprès du notaire, du cadastre... pour tous les riverains, seulement pour :

- M Mme BREARD lors de la vente de leur maison.
- Mme MOREL (née VICTOR) Véronique à la suite du décès de ses parents M et Mme VICTOR Bernard.

À la suite de l'acquisition des parcelles ZA 72 pour une contenance de 8ca et ZA 73 pour une contenance de 17ca appartenant à M GROULT (fils de Mme GROULT Jacqueline décédée) au profit de Mme CHAMELOT Fabienne, il convient de régulariser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'aliéner le chemin communal de la Moissonnière,
- Rétrocéder la partie du chemin communal de la Moissonnière appartenant à la commune de Croisilles à Mme CHAMELOT Fabienne pour une contenance de 25ca (parcelle ZA 72 pour 8ca et parcelle ZA 73 pour 17ca),
- Fixe le prix de vente à 3 €uros le m², les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer cette vente et tous les documents se rapportant à cette délibération.

RANDONNEE PATRIMOINE

La date proposée pour cette manifestation est le samedi 20 septembre, en attente de confirmation. Un pique nique pourra être organisé, avec un vin d'honneur offert par la Mairie.

EGLISE : CREATION D'UNE ASSOCIATION

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion organisée par la Mairie de Subles, ayant pour objet de présenter un projet de rénovation d'une église portée et effectuée

par les habitants de cette commune. Avec un budget de moins de 100 000 €, une subvention de 60% et en moins de 6 mois, l'Eglise a été remise à neuf.

Il est rappelé l'importance de l'existence d'une association de sauvegarde du Patrimoine. Une réunion publique pourra être organisée dans l'Eglise de Croisilles pour présenter ce projet et susciter des manifestations d'intérêt.

MENAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Délibération n° 5/2025

Il est rappelé que le contrat avec la société Dynamia sera remis à jour le 1^{er} avril pour ne concerner que la salle des mariages, les bureaux de la mairie et l'Eglise. Une réunion avec Dynamia sera prévue mi-mars. Madame le Maire demande délégation pour signer le nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation à Madame le Maire pour signer le nouveau contrat.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Madame le Maire présente les listes des commissions de la communauté de communes et des syndicats (ordures ménagères, scolaire, ...), et un tour de table est fait sur la présence des représentants de Croisilles. Il est rappelé que ces réunions sont des lieux de débats et de décisions sur les services dont la commune n'a pas la compétence.

La liste à jour, notamment après le départ de la commune de Saint Sylvain de la communauté de communes, est remise aux membres de la commission.

CONVENTION ANNUELLE AVEC INGE'EAU POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ASSAINISSEMENT

Délibération n° 6/2025

La convention nous permettant d'utiliser les services d'Ingé'eau comme assistant à maitre d'ouvrage doit être renouvelée tous les ans.

Ingé'Eau a été fortement sollicité cette année, pour la finalisation de l'étude sur le schéma directeur pluvial et assainissement, les problèmes techniques récurrents de l'actuelle station d'épuration et la préparation du renouvellement de cette station. Des analyses de terrain ont dû être réalisées pour vérifier la faisabilité de l'implantation d'une nouvelle station.

Madame le Maire propose de renouveler la convention avec Ingé'Eau pour l'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) relatif à la station d'épuration actuelle et future.

La cotisation complémentaire forfaitaire est de :

Forfait de 4 jours ingéEAU (500 €/jour) soit 2000 € se décomposant ainsi :

1 - Etude de la future zone d'infiltration avec sondages de sol et tests de perméabilité sin situ, rapport - 1 jour :	500 €
2 - Visite complémentaire de la station d'épuration avec analyses ponctuelles (exigences DDTM) - 1 jour :	250 €
3 - Elaboration du cahier des charges de la consultation d'un maître d'œuvre pour la future station d'épuration (pièces techniques et administratives) - 1 jour :	500 €
4 - Assistance à la consultation des maîtres d'œuvres - 1 jour :	750 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- De reconduire IngéEAU pour la mission de maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la station d'épuration actuelle et future pour un coût de 2000 €, selon le détail ci-dessus,

- Autorise et mandate Madame le Maire pour signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le calendrier des manifestations** est rappelé ci-après :

• Rallye voitures anciennes	22/02
• Distribution composteurs	18/02
• Repas Foyer Rural	08/03
• Repas des Anciens (messe le matin)	22/03
• Inauguration espace sportif	26/04
• Pierre en Lumière - Chorale Eglise	17/05
• Vide Grenier	08/05
• Saint Jean	28/06
• Exposition mosaïque Peinture Eglise	28/06
• Route Européenne des chevaux de trait semaine	25/08
• Sentier du Patrimoine - Journée Patrimoine	20/09
• Ateliers Décoration de Noël	novembre
• Marché de Noël	22/11
• Noël des Enfants	décembre

Syndicat intercommunal : Il est fait état de la demande de 80% d'un des agents du syndicat. Une réflexion sera à faire pour savoir si le syndicat peut fonctionner avec deux agents au lieu de trois.

Radar : Il est constaté que le radar, initialement itinérant, est bloqué depuis plus de 6 mois à Thury Harcourt. Une relance sera faite auprès de la préfecture pour que le radar puisse reprendre son itinérance. Nous avons en effet de nombreux retours des habitants qui constatent une augmentation du trafic et de la vitesse.

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 21 h 55.

Le Maire, MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire, LEPAUVRE Pascale